Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le 10 AVR. 2025
ID : 085-200023778-20250403-DL2025_02_01-DE

PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE AGGLOMÉRATION

République Française

Département de la Vendée

Canton de SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

**Effectif légal du Conseil : 47**

**Membres en exercice : 47**

**Membres présents : 34**

DELIBERATION
n° 2025 - 02 - 01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
**du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"**
Séance du 3 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 avril, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 27 mars, s'est réuni à la Salle Lys de Mer au siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

**Conseillers communautaires présents :** André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Dominique MALARY, Patricia ROUVREAU, Jean CANTIN, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Sylvie MORNET, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Sandra DUBOS, Jean-Pierre STEPHANO, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

**Conseillers communautaires absents et excusés :** Céline DELOMME, Thierry BIRON, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry FAVREAU, Laurent REIGNIEZ, Isabelle DURANTEAU, Joël GIRAUDEAU, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Olivier ROBIC, Tiphanie JACOMINO.

**Pouvoirs** : Céline DELOMME à Frédéric FOUQUET / Jean-Baptiste RABINIAUX à Dominique MALARY / Thierry FAVREAU à Patricia ROUVREAU / Isabelle DURANTEAU à Xavier BERNARD / Joël GIRAUDEAU à Thomas PERROCHEAU / Jérôme MESNARD à François BLANCHET / Kathia VIEL à Evelyne CHAUVEL / Jean-Yves LEBOURDAIS à Christine CRESTOIS / Olivier ROBIC à Jean-Pierre STEPHANO.

Hervé BESSONNET est désigné secrétaire de séance.

## Désignation d'un nouveau représentant élu au sein du Comité de Direction de l'Office de Tourisme Intercommunal

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le 10 AVR. 2025
ID : 085-200023778-20250403-DL2025_02_01-DE

Suite à la démission de Madame Sonia CHARLOS de ses fonctions de *Conseillère Communautaire*, le Conseil Communautaire est invité à pourvoir le siège devenu vacant au sein du collège des élus du Comité de Direction de l'Office de Tourisme Intercommunal.

| Organisme extérieur | Siège à pourvoir |
|---|---|
| Office de Tourisme Intercommunal | 1 siège de suppléant (Commequiers) |

Afin de respecter le principe de représentativité, il est proposé la candidature de Madame Sylvie MORNET.

Pour application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « *Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin* », Monsieur le Président invite les membres du Conseil Communautaire à se prononcer sur les modalités de vote.

**Le Conseil Communautaire,**
**Dûment convoqué,**
**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2122-7, L. 5211-7 et L. 5711-1,**
**Vu le Code du Tourisme et notamment son article L. 133-4 et suivants et R.133-3 et suivants,**
**Vu les statuts du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération approuvés par arrêtés du Préfet de la Vendée n° 2021 DRCTAJ 672 et 673 du 15 décembre 2021,**
**Vu la délibération n° 2020 4 16 du 30 juillet 2020 portant désignation des membres élus du Comité de Direction de l'Office de Tourisme Intercommunal, modifié,**
**Vu les statuts de l'Office de Tourisme Intercommunal,**
**Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 19 mars 2025,**
**Vu le rapport,**
**Considérant qu'un siège de suppléant est à pourvoir au sein du Comité de l'OTI,**
**Considérant qu'il apparaît opportun de respecter le principe de représentativité dans une logique de transparence et de démocratie locale,**
**Après en avoir délibéré,**

**<u>Article 1</u> : DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation d'un membre suppléant du CODIR de l'OTI ;**

**<u>Article 2</u> : DECIDE à l'unanimité, de pourvoir le siège de suppléant vacant au CODIR de l'OTI et de désigner Madame Sylvie MORNET.**

**Fait et délibéré,**
**Les jour, mois et an que dessus,**
**Au registre sont les signatures,**
**Pour copie conforme,**

**Givrand, le 8 avril 2025**

**Le Secrétaire de séance,**

**Hervé BESSONNET**

**Le Président,**

**François BLANCHET**

COMMUNAUTE d'AGGLOMERATION Pays Saint Gilles Croix de Vie 85800 GIVRAND

**Certifié exécutoire par le Président compte tenu :**
- de la transmission au contrôle de légalité le : 10 AVR. 2025
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 10 AVR. 2025

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.*